

**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES**  
**Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du mercredi 14 février 2018**  
**Édifice Taillon, local 458, 13 h 30**

*Présences :*

Julie Arsenault (Traduction et langues)	Cynthia Létourneau (Rep. unité II)
Jacques Arseneault (Arts visuels)	Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)
Marcia Babineau (Art dramatique)	Julie Rennison (Rep. étud., Arts)
Chantal Bourassa (Travail soc.)	Monique Richard (Musique)
Andrea Cabajsky (Anglais)	Jean-François Thibault (Doyen)
Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)	Dominique Thomassin (Secteur langue et Rep. prof., Arts)
Karine Gauvin (Secrétaire)	
François Giroux (Info.-comm.)	

*Absences motivées :*

Ronald Babin (Sociologie et criminologie)  
 Jean-Luc Bonnaud (Histoire)  
 Amélie Godin (Rep. étud., Sc. soc.)  
 Serge Jolicœur (Histoire et géographie)  
 Ibrahim Ouattara (Philosophie)  
 Maurice Raymond (Études françaises)

**1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 14 février 2018**

Le doyen souhaite la bienvenue aux membres, en particulier à Cynthia Létourneau qui remplace Kevin Godbout en tant que représentante de l'unité II. Il demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour. Dominique Thomassin demande à ce que le point Soirée de contes soit ajouté au point 7. *Informations*. Le vice-doyen demande à ce que l'on ajoute le point 5.6 *Département d'anglais : abolition et création de cours* et le doyen ajoute divers points au point 7. *Informations*.

Jacques Arseneault propose l'adoption de l'ordre du jour ainsi modifié. Appuyée par Andrea Cabajsky, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

**2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2017**

Le doyen demande si le procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si certains souhaitent y apporter des clarifications. Au point 10.3, on note que le mot *technicien* devrait être remplacé par *le responsable de la DGT*.

Dominique Thomassin propose l'adoption du procès-verbal ainsi modifié. Appuyée par Chantal Bourassa, puis mise aux voix, la proposition est adoptée avec quatre abstentions.

**3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2017**

Point 3 : Affaires découlant du point 9.1 Chaire de recherche du Canada. Les conférences ont été tenues et les entrevues ont eu lieu. Le comité a recommandé la candidature de Michelle Landry et le dossier a été transmis au département de sociologie et de criminologie.

Point 5.1 : Département d'anglais. Le programme modifié est au stade de la vérification technique au registraire.

Point 5.2 : Département d'études françaises. Le programme modifié est au stade de la vérification technique au registraire.

Point 5.3 : Département de sociologie et de criminologie. Le programme figure à l'ordre du jour de la réunion du Comité des programmes du 22 février 2018.

Point 5.4 : École des hautes études publiques. Ce point est à l'ordre du jour du présent conseil au point 5.4.

Point 5.5 : Programme d'information-communication : OFG. Les changements ont été acheminés au Comité des programmes. Le décanat est en attente du procès-verbal de cette réunion.

Point 5.6 : Département de sociologie et de criminologie : création d'un cours CRIM. L'ensemble du projet figure à l'ordre du jour de la réunion du Comité des programmes du 22 février 2018.

Point 6 : Document type facultaire. Le document type a été acheminé au vice-recteur adjoint à la recherche et aux affaires professorales.

Point 7 : Maîtrise en études de l'environnement. Le doyen assurera le suivi sous peu.

Point 8 : Prix Vo-Van de la meilleure thèse (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles). Le dossier choisi par la Faculté a été transmis à la FESR, de qui on reste sans nouvelles.

Point 9 : Rapports d'année sabbatique (rapport du comité facultaire). Les rapports de la Faculté ont été acheminés.

Point 10.1 : Fontaines d'eau. Elles ont été installées aux Arts et aux Beaux-Arts.

Point 10.2 : Ce point est à l'ordre du jour du présent conseil au point 8.1 Budget.

Point 10.3 : Une demande a été transmise au Service d'entretien et de réparation pour installer les tableaux sur le même côté que l'écran dans les salles 139, 211 et 213.

#### **4. Affaires étudiantes**

Le Conseil étudiant des sciences sociales organise un vins fromages avec le Conseil étudiant des arts le 22 février prochain au bar étudiant Le Coude.

Le salon orange, maintenant peint en gris, continuera de subir une transformation. Les étudiants et les étudiantes sont à la recherche de financement pour continuer à aménager le salon étudiant.

Une activité de quilles avec les étudiants et les étudiantes des sciences sociales a connu un franc succès.

Le conseil étudiant travaille toujours activement à l'organisation d'un banquet qui se tiendra cette année à l'hôtel Four Points by Sheraton (40, boul. Lady Ada), le mercredi 14 mars prochain à 18 h 30.

## **5. Création/modification/évaluation de programmes/cours**

### **5.1 Département des arts visuels [Annexe 1]**

Jacques Arseneault explique que la distribution des cours d'histoire de l'art pose problème dans sa configuration actuelle. Afin d'éviter des recoupements dans le contenu des cours, le Département propose d'abolir les cours ARVI1530 *L'art des débuts au 19<sup>e</sup> siècle* et ARVI1540 *L'art du 20<sup>e</sup> siècle* et de les remplacer par deux nouveaux cours, soit ARVI1550 *L'art des débuts au Moyen Âge* et ARVI1560 *De la Renaissance au réalisme*. De plus, les préalables du cours ARVI3907 *Estampe-Sérigraphie* ont été modifiés afin de permettre aux étudiants et aux étudiantes de 4<sup>e</sup> année au BADI de s'inscrire à ce cours, afin de respecter les recommandations du Council for Interior Design Accreditation. En outre, afin de limiter l'accès au cours ARVI4107 *Sculpture-Pratique artistique* aux étudiants et aux étudiantes inscrits dans le programme des arts visuels, le préalable ARVI3107 a été ajouté à ce cours. Les objectifs des cours ARVI4522 *Histoire de l'art acadien*, ARVI 2511 *Histoire de l'art canadien* et ARVI4907 *Estampe-Défis actuels* ont aussi été modifiés. Comme les cours ARVI1550 et ARVI1560 répondent à l'OFG 6 (Sensibilité pour les arts), cet OFG a donc été ajouté à ces cours. Enfin, les critères d'admission inclus dans le CPR10 ont été modifiés en lien avec la remise d'un portfolio.

#### **5.1.1 Modification du B.A.V.**

Jacques Arseneault propose la modification du B.A.V. Appuyée par Marcia Babineau, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5.1.2 Modification du B. Appl. D. I.**

Jacques Arseneault propose la modification du B. Appl. D. I. Appuyée par Marcia Babineau, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5.1.3 Abolition, création et modification de cours (ARVI)**

Jacques Arseneault propose l'abolition, la création et la modification de cours ARVI. Appuyée par Marcia Babineau, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5.1.4 Modification de la banque de cours OFG (ARVI)**

Jacques Arseneault propose la modification de la banque de cours OFG (ARVI). Appuyée par Marcia Babineau, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5.2 Département d'études françaises [Annexe 2]**

#### **5.2.1 Abolition et création de cours (LING et LIT) [suite du point 5.2.5 du Conseil de Faculté du 12 décembre 2017]**

Le vice-doyen fait le suivi du point 5.2.5 du dernier Conseil. Au stade de la vérification technique, il a été précisé qu'il faut abolir des cours et ensuite les créer puisque leurs sigles ont été modifiés. Douze

cours LING et LITT sont ainsi abolis et créés. Le doyen propose en outre que le département d'études françaises et le département de sociologie et de criminologie se penchent sur la possibilité de double sigler le cours LING 3975 *Bilinguisme et société*, cours qui serait pertinent pour les étudiantes et étudiants de chacun de ces départements.

Matthieu LeBlanc propose l'abolition et la création de cours LING et LITT. Appuyée par Dominique Thomassin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5.3 Département de traduction et des langues [Annexe 3]**

#### **5.3.1 Modification aux objectifs de cours FLSA**

Julie Arsenault explique que les objectifs de cours FLSA ont été reformulés afin de respecter les consignes du document-cadre de la CESPM.

Julie Arsenault propose la modification aux objectifs de cours FLSA. Appuyée par Pierre-Marcel Desjardins, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5.4 École des hautes études publiques [Annexe 4]**

Pierre-Marcel Desjardins demande le changement de statut du Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé et du Diplôme d'études supérieures en administration publique afin de les rendre accessibles aux candidats inscrits à temps plein. Le programme actuel requiert 30 crédits alors que ces programmes ne comportent généralement que 24 crédits. Le doyen précise que tous les cours obligatoires vont devoir être offerts sur un an et que le fait d'en faire un programme d'un an ne veut pas nécessairement dire qu'ils seront effectivement donnés chaque année.

#### **5.4.1 Modification du Diplôme d'études supérieures en administration publique**

Pierre-Marcel Desjardins propose la modification Diplôme d'études supérieures en administration publique. Appuyée par Julie Arsenault, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5.4.2 Modification du Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé**

Pierre-Marcel Desjardins propose la modification du Diplôme d'études supérieures en gestion des services santé. Appuyée par Julie Arsenault, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5.5 Mineure thématique en art dramatique [Annexe 5a]**

#### **5.5.1 Rose Després, étudiante au B.A. multidisciplinaire**

Le vice-doyen explique que le règlement universitaire permet de créer, dans le cadre du B.A. multidisciplinaire, un parcours spécifique à la mineure pour un seul étudiant ou une seule étudiante. Marcia Babineau présente le parcours choisi par l'étudiante en collaboration avec le Département d'arts visuels.

Marcia Babineau propose la création d'un parcours spécifique pour l'étudiante Rose Després dans le B.A. multidisciplinaire. Appuyée par François Giroux, puis mise aux voix, la proposition est appuyée à l'unanimité.

## **5.6 Département d'anglais [Annexe 5b]**

### **5.6.1 Abolition et création de cours**

Le vice-doyen explique qu'au stade de la vérification technique, il doit y avoir abolition et création d'un nouveau cours d'anglais, soit ANGL2145.

Andrea Cabajsky propose l'abolition et la création d'un nouveau cours. Appuyée par Julie Arsenault, puis mise aux voix, la proposition est appuyée à l'unanimité.

## **6. Demandes d'exemption : examens finaux**

### **6.1 Département de sociologie et de criminologie (CRIM4010) [Annexe 6]**

Le professeur Benoit Bolland souhaite obtenir une dispense d'examen final dans le cours CRIM4010. Le vice-doyen rappelle qu'il faudrait faire les demandes au mois d'août et au mois de décembre de chaque année. Le décanat préparera des tableaux d'exemptions qui seront soumis à ces deux réunions du Conseil afin de rendre la procédure plus fluide, notamment pour les cours (par exemple les stages) requérant une telle dispense à chaque année.

Matthieu LeBlanc fait la proposition. Appuyée par Pierre-Marcel Desjardins, puis mise aux voix, la proposition est appuyée à l'unanimité.

## **7. Informations**

### **7.1 Barème de notes dans les plans de cours**

Une note de service a déjà été envoyée par le vice-doyen au sujet du barème de notes dans les plans de cours. Certains contiennent des erreurs dans les barèmes, alors que d'autres sont absents des plans de cours. Dans certains cas, de telles erreurs pourraient avoir une conséquence importante pour l'étudiante ou l'étudiant. Il faudrait assurer un suivi auprès des membres du corps professoral. Matthieu LeBlanc donnera la liste des cours visés aux départements.

### **7.2 Revues prédatrices**

Un courriel de la FESR concernant la présence de plus en plus grande de revues prédatrices dans les DRP a déjà été envoyé au corps professoral. Le doyen rappelle qu'un changement important a été apporté au DRP et qu'il faut transmettre l'information aux assemblées départementales. Les professeurs doivent désormais ajouter la phrase « Par la présente, je confirme avoir vérifié l'authenticité des éditeurs des contributions qui figurent dans la section 7 et lu la Politique sur les éditeurs malhonnêtes de la FESR » au point 12. *Signature et date du DRP.*

### **7.3 Cérémonie de remise des Prix d'excellence Pascal : mercredi 11 avril 2018**

La remise des prix d'excellence Pascal se tiendra cette année à l'heure du midi le mercredi 11 avril prochain. Le doyen rappelle aux responsables d'acheminer les candidatures au décanat.

### **7.4 Banquet de la Faculté : mercredi 14 mars 2018**

Le banquet de la Faculté se tiendra cette année à l'hôtel Four Points by Sheraton (40, boul. Lady Ada), le mercredi 14 mars prochain. Les portes seront ouvertes à partir de 18 h 30.

### **7.5 Soirée de contes**

Le professeur Louis-Martin Savard cherche des conteurs en tout genre pour une Soirée de contes animée par Joël Boilard le 23 mars prochain au bar étudiant Le Coude. Chaque conte devra tenir entre 8 à 20 minutes, et trois prix de 125 \$ seront attribués par le public aux meilleures prestations. Les intéressés peuvent rejoindre directement M. Savard d'ici le 2 mars 2018.

### **7.6 Convention collective (dates importantes)**

Les professeurs ont jusqu'au 31 mars pour déposer leur demande de dégrèvement pour la RDC au décanat de la Faculté. Cela concerne les paragraphes 24.19.01, 24.19.03 et 40.11 de la convention collective actuellement en vigueur.

### **7.7 Rapport au CCC**

Le doyen rappelle que les départements avaient été incités à préparer un historique des postes dans chacune des unités pour le soumettre au CCC. Les départements ont intérêt à documenter toutes les demandes qui ont été faites, surtout en ce qui concerne les demandes répétées de postes jamais comblés. Le doyen suggère que ce suivi soit éventuellement acheminé au décanat également.

### **7.8 Inscriptions à la Faculté**

Les statistiques démontrent une légère baisse des inscriptions à la session d'hiver. La situation est normale, en raison du fait que certains étudiants changent de programme ou encore obtiennent leur diplôme. Le doyen ose espérer que la situation sera désormais normalisée, puisque le creux de la vague des inscriptions devrait être atteint.

### **7.9 Rapport annuel du comité paritaire**

Le rapport annuel du comité paritaire attire l'attention sur deux aspects des dossiers soumis pour l'obtention de la promotion ou de la permanence. Il recommande de bien documenter les informations soumises par le biais d'explications de type narratif, tant pour la composante enseignement, RDC (notamment la part réelle de chaque auteur dans des contributions signées par plusieurs auteurs) ou services à la collectivité. On ne peut minimiser l'importance de faciliter pour le lecteur l'interprétation du dossier.

## 7.10 Ouverture de la convention collective de l'unité II

Le VRAEAP demande aux doyens de lui signaler les éléments de la convention collective de l'unité II qui méritent d'être revus, celle-ci venant à échéance prochainement. Le doyen demande ainsi aux responsables des secteurs de lui signaler tout manquement ou proposition de modification à la convention collective de l'unité II.

## 7.11 Prix d'excellence en enseignement et en encadrement

Les soumissions pour le prix d'excellence en enseignement et en encadrement devront être soumises au Conseil de faculté du 14 mars.

Les membres s'interrogent sur l'opportunité d'avoir un prix d'excellence facultaire en enseignement. Ce point sera abordé au prochain Conseil de faculté.

## 7.12 Date de la prochaine réunion du Conseil de faculté

La prochaine réunion aura lieu soit le 14 ou le 21 mars prochain. La réunion commencera plus tôt qu'à l'habitude, soit à 13 h (au 139 de la Faculté des arts), en raison de la présentation prévue de Cynthia Potvin sur l'internationalisation des curriculums.

## 8. Autres questions

### 8.1 Budget discrétionnaire du doyen

Une membre pose, au nom de son Assemblée départementale, une question au doyen concernant le budget discrétionnaire dont celui-ci disposerait depuis 5 ans.

Le doyen répond en commençant par faire état des considérations ayant présidé à l'élaboration du budget pour l'année 2018-2019 et en rappelant les sévères coupures subies au cours des dernières années. En 2018-2019, la Faculté devra composer avec huit professeurs et professeuses en sabbatique de type A, avec trois professeurs et professeuses disposant d'une réduction de charge, avec plus ou moins 90 crédits de dégrèvement de RDCI et 153 crédits de dégrèvement administratif. Aucun de ces crédits n'est remboursé.

Le budget de la Faculté comporte six grandes enveloppes. La plus importante est celle **(1)** des professeurs et professeuses réguliers qui correspond au budget de fonctionnement de la Faculté sur lequel le doyen n'a aucune marge de manœuvre sauf à ne pas remplacer un départ à la retraite. Les quatre autres enveloppes principales relèvent du budget d'opération proprement dit et sont celles du salaire « temps partiel » qui couvre **(2)** les postes temporaires (24,2 % du budget d'opération), **(3)** les contrats de chargées ou chargés de cours (42,2 % du budget d'opération), **(4)** les postes temporaires de techniciennes ou techniciens et de coordonnatrices ou coordonnateurs de stages qui sont essentiels au fonctionnement de certains programmes (17 % du budget d'opération) et **(5)** les étudiantes et étudiants embauchés à titre de correctrices ou de correcteurs (2,6 % du budget d'opération). La dernière enveloppe **(6)** est celle consacrée aux besoins en matériel, téléphonie, fourniture et autres services divers (14 % du budget d'opération). Enfin, chaque année, la Faculté dispose d'une enveloppe (hors budget) constituée d'un pourcentage du surplus qu'elle a pu cumuler au cours des dernières

années (équivalent à plus ou moins 3,8 % du budget d'opération). Ces sommes sont d'un accès plus difficile.

Ce qui reste au Décanat proprement dit une fois ces fonds redistribués, ledit « fonds discrétionnaire » (enveloppes **(3)** et **(6)** selon les années entre 2 % et 4 % du budget d'opération), sert à payer **(a)** des charges de cours gérées par le décanat, **(b)** certaines dépenses non prévues des unités (pièces d'équipement à acheter ou remplacer ; frais d'accréditation pour certains programmes), **(c)** des dépenses générales pour les professeures et professeurs et le décanat (location des photocopieuses, papier, encre, logiciels, mise à jour des ordinateurs, etc.), **(d)** des dépenses en réponse à des sollicitations ponctuelles de la part des étudiantes et étudiants, des professeures et professeurs ou de la communauté. Cette dernière catégorie comprend par exemple **(i)** une contribution financière pour les unités (activités diverses), **(ii)** une contribution financière pour des projets étudiants (jeux de la communication, jeux de la traduction, participation à des colloques étudiants, colloque des jeunes chercheuses et chercheurs, activités de terrains, festival de cinéma, marché de Noël, banquet annuel, etc.), **(iii)** une contribution financière aux professeures et professeurs (projets d'enrichissement des programmes et de l'expérience étudiante, colloques, conférences ou ateliers, publications, déplacements, etc.) et **(iv)** une contribution financière à la communauté (Prix aux Éloïzes, contribution à la Coalition pour l'équité salariale).

## 9 Clôture de la séance

Pierre-Marcel Desjardins propose la levée de la séance à 14 h 51.

Jean-François Thibault

Matthieu LeBlanc